

DECRET N° 05/632 DU 30/4/85
PORTANT nomination de Monsieur DILLOU
Alfred en qualité de Directeur des
Etudes et de la Planification au
Ministère de la Pêche et de la
Pisciculture.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la
direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur DILLOU Alfred, Administrateur des SAF de 4^e
echelon, est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au
Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au
Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 AVRIL 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Pêche et
de la Pisciculture.



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,



OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

